

ÉTUDE SPÉCIALE

Services économiques TD



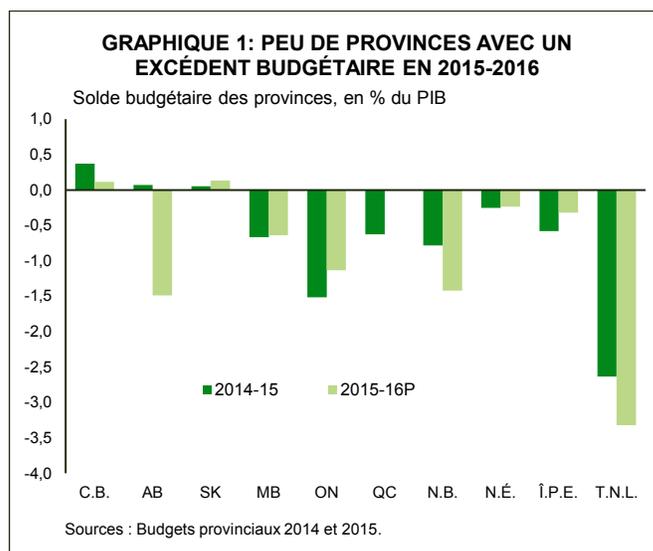
19 août 2015

BUDGETS 2015 AU CANADA : ENTRÉE EN VIGUEUR DE DIVERS CHANGEMENTS FISCAUX

Faits saillants

- La chute marquée des prix du pétrole a transformé le paysage économique du Canada au cours de la dernière année, mettant la réduction des déficits et l'endiguement des pressions à la hausse sur l'endettement au cœur des budgets 2015. Tous les gouvernements (sauf celui de l'Alberta) ayant déposé leur budget, nous voulons maintenant faire le bilan des changements apportés aux politiques fiscales en 2015, afin de donner un aperçu de leur incidence sur divers groupes de contribuables.
- Le gouvernement fédéral est parvenu à accorder l'allégement fiscal promis, tout en gardant le cap sur l'équilibre budgétaire prévu pour 2015-2016. Les taux d'imposition des particuliers et des sociétés sont demeurés inchangés, mais les petites entreprises s'attendent maintenant à bénéficier d'une réduction de leur taux d'imposition. Quant aux ménages, particulièrement ceux comptant une personne âgée, ils profiteront de changements au plafond de cotisation au compte d'épargne libre d'impôt et aux facteurs de retrait minimal des fonds enregistrés de revenu de retraite.
- Les gouvernements provinciaux ont élaboré différentes politiques fiscales selon leur situation particulière. Les provinces plus durement touchées par la chute des prix du pétrole ont dû faire face à d'énormes déficits budgétaires. L'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador ont privilégié une augmentation des impôts des particuliers et des sociétés, tandis que la Saskatchewan a réussi à générer un excédent budgétaire principalement en limitant les dépenses.
- Pour ce qui est des provinces non productrices de pétrole, la plupart ont réussi à baisser les impôts ou à annoncer des mesures modestes d'augmentation des revenus. Le Nouveau-Brunswick constitue l'exception, ayant ajouté deux tranches d'imposition des particuliers en 2015, ce qui porte le taux marginal d'imposition maximal combiné à 54,8 %, soit le plus élevé au Canada.
- Malgré le contexte budgétaire difficile, la période d'établissement des budgets 2015 a été l'occasion pour certains gouvernements (notamment ceux du Québec et de la Nouvelle-Écosse) d'annoncer des réformes fiscales à venir pour les particuliers et les sociétés. Ces provinces pourraient ainsi assurer la vigueur à plus long terme des investissements et de la croissance.

Dans le contexte d'un effondrement des prix du pétrole, la réduction des déficits et l'endiguement des pressions à la hausse sur l'endettement étaient au cœur des budgets fédéral et provinciaux de cette année. Non seulement la compression des dépenses a été invoquée comme un mantra dans toutes les provinces, mais plusieurs gouvernements ont aussi décidé d'augmenter les revenus en haussant les impôts des particuliers et des sociétés. En revanche, des provinces comme le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont annoncé des budgets équilibrés ou des excédents



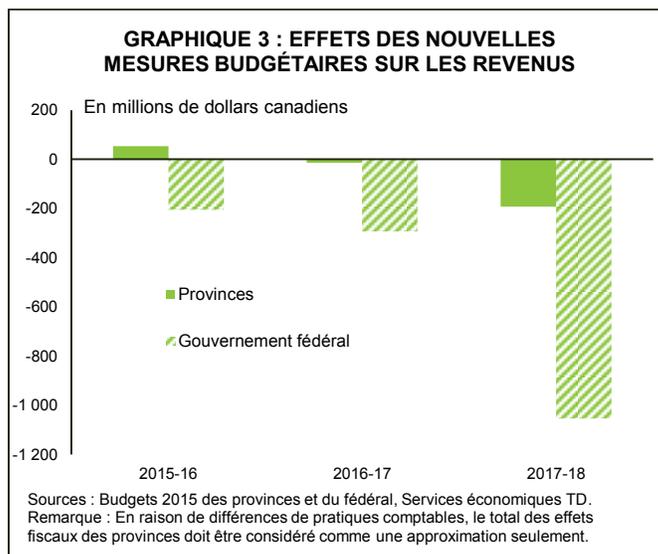
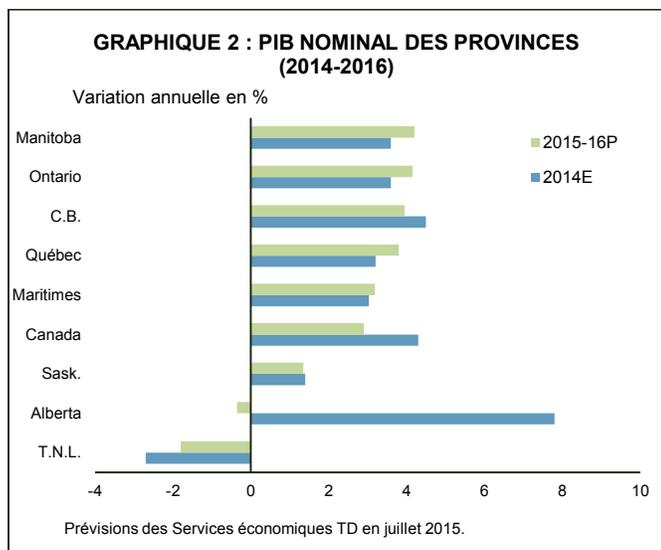
tout en évitant les hausses d'impôts (graphique 1). Le gouvernement fédéral, qui visait un excédent budgétaire pour l'exercice 2015-2016, malgré une baisse des revenus, est aussi parvenu à réduire les impôts.

La période de dépôt des budgets 2015 était également l'occasion pour certains gouvernements d'aller plus loin en annonçant la mise en place de futures réformes fiscales d'envergure. Par exemple, le Québec et la Nouvelle-Écosse semblent vouloir diminuer les taux d'imposition des particuliers et des sociétés à plus long terme et préconiser des formes d'imposition plus efficaces sur le plan économique, comme des taxes à la consommation. Même si on ne prévoit pas que ces réformes permettront d'augmenter considérablement les revenus à court terme, elles pourraient être profitables à long terme en améliorant l'efficacité du régime fiscal et, donc, la croissance économique.

Une année de défis économiques et budgétaires

L'exercice 2014-2015 a été marqué, de toute évidence, par des défis économiques de taille, notamment la chute marquée des prix du pétrole et la contraction de l'économie américaine au premier trimestre de 2015. Malgré une stabilisation générale des prix du pétrole et un nouveau raffermissement de l'économie américaine au deuxième trimestre, les répercussions de ces développements continueront à se faire sentir au cours de l'exercice 2015-2016.

Le défi principal reste l'impact de la forte baisse des prix du pétrole l'an dernier sur les économies des provinces productrices de pétrole, comme l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan (graphique 2). Après avoir atteint un sommet de près de 110 \$ US le baril au milieu de



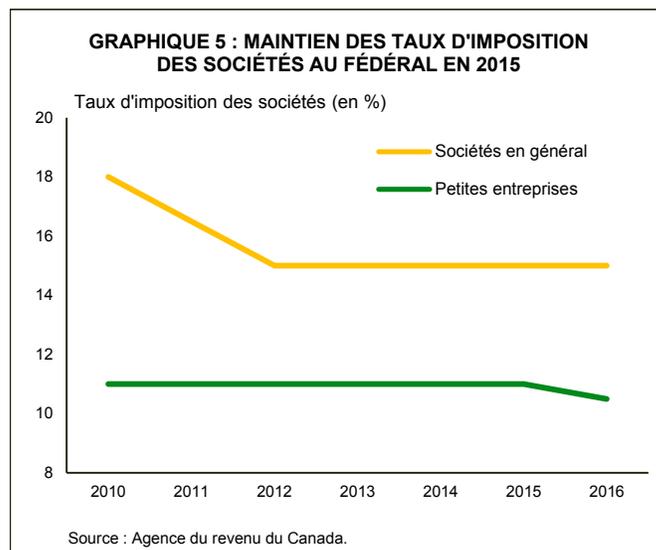
2014, le prix du baril de pétrole West Texas Intermediate (WTI) oscille entre 45 et 50 \$ US depuis un certain temps. Par conséquent, les sociétés ont encaissé une forte baisse de leurs bénéfices, particulièrement dans le secteur de l'énergie, ce qui a entraîné un recul des investissements. Les contre-coups devraient se faire sentir sur le marché de l'emploi, quoiqu'avec un certain décalage, et donc sur la croissance du revenu des particuliers et de la consommation. Dans les régions touchées, une pression baissière notable sera vraisemblablement exercée sur la croissance des revenus provenant, par ordre d'importance, des sociétés, des particuliers et des taxes à la consommation. En outre, les redevances pétrolières, qui ont représenté historiquement environ 31 % et 19 % des revenus autonomes de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Alberta, respectivement, n'ont pas été épargnées. En effet, avant de déposer son budget 2015, le gouvernement albertain estimait que la chute des prix du pétrole avait entraîné un déficit de 7 milliards de dollars pour l'exercice 2015-2016. Pour plus de détails, consultez nos perspectives économiques provinciales de juillet 2015.

En revanche, les autres provinces s'en sont généralement mieux sorties, car elles profitent de la faiblesse du dollar canadien et des taux d'intérêt extrêmement faibles. En raison de ces facteurs favorables, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et les Maritimes devraient afficher, dans les deux prochaines années, une croissance plus forte que ce à quoi elles se sont habituées. Cela dit, la croissance du PIB nominal, qui est un bon baromètre des recettes fiscales, devrait être freinée dans toutes les provinces cette année par les prix intérieurs plus bas et une détérioration des termes de l'échange.

Malgré une baisse de revenus, le gouvernement fédéral est parvenu à diminuer les impôts

Bien que le gouvernement fédéral ne perçoive pas de redevances pétrolières, les répercussions de la chute des prix du pétrole sur les revenus se sont quand même fait sentir sur ses finances. Le gouvernement fédéral a donc été forcé d'abaisser substantiellement ses prévisions concernant les bénéfices des entreprises pour les cinq prochaines années dans son budget 2015. Toutefois, le gouvernement est parvenu à accorder l'allègement fiscal qu'il avait promis, tout en gardant le cap sur l'équilibre budgétaire prévu pour 2015-2016, grâce à une compression des dépenses, à un abaissement des prévisions quant aux frais du service de la dette et à des provisions pour éventualités plus faibles. Même si les mesures d'allègement fiscal contenues dans le budget 2015 ont totalisé environ 5 milliards de dollars sur cinq ans (graphique 3), le gouvernement fédéral a choisi de ne pas modifier les taux d'imposition des particuliers et des sociétés (graphiques 4 et 5). Il a plutôt opté pour des mesures fiscales plus ciblées.

Parmi les mesures d'allègement fiscal annoncées dans le budget 2015, certaines faisaient partie des engagements de la plateforme électorale de 2011 du Parti conservateur du Canada, notamment la hausse du plafond de cotisation au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) de 5 500 à 10 000 \$ par année. Le gouvernement fédéral a également profité du budget pour confirmer la mise en œuvre d'autres engagements électoraux pris en octobre 2014, comme la baisse de l'impôt pour les familles (communément appelée « fractionnement du revenu ») et le doublement du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Le budget

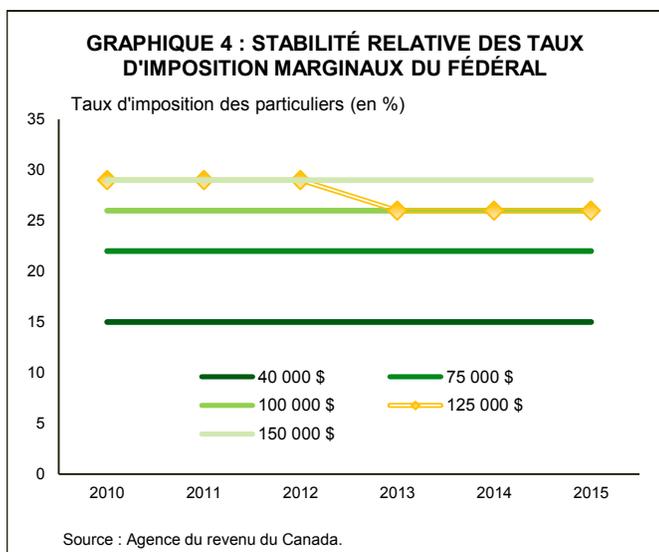


2015 profitera particulièrement aux personnes âgées en raison d'une modification des facteurs de retrait minimal des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). Elles pourront ainsi conserver une plus grande part de leurs économies dans leur FERR sur une plus longue période. Au total, les allègements fiscaux pour les ménages dans le budget 2015 représentent 2,1 milliards de dollars jusqu'en 2019-2020.

Les ménages n'ont cependant pas été les seuls à bénéficier des baisses d'impôt contenues dans le budget 2015. En effet, le gouvernement fédéral prévoit diminuer graduellement le taux d'imposition des petites entreprises de 11 % aujourd'hui à 9 % en 2019. Par contre, les contribuables ne toucheront pas l'entièreté des économies réalisées, compte tenu de la réduction du crédit d'impôt pour dividendes non déterminés qui a été appliquée au même moment¹. Une autre mesure coûteuse a été la prolongation de la déduction pour amortissement accéléré aux fabricants qui achètent de la machinerie et de l'équipement. Cela dit, le gouvernement a décidé de compenser une partie du coût net de ces réductions en continuant de supprimer certaines échappatoires fiscales. Totalisant près de 2,7 milliards de dollars jusqu'en 2019-2020, l'allègement fiscal net offert aux entreprises dans le budget 2015 devrait être substantiel.

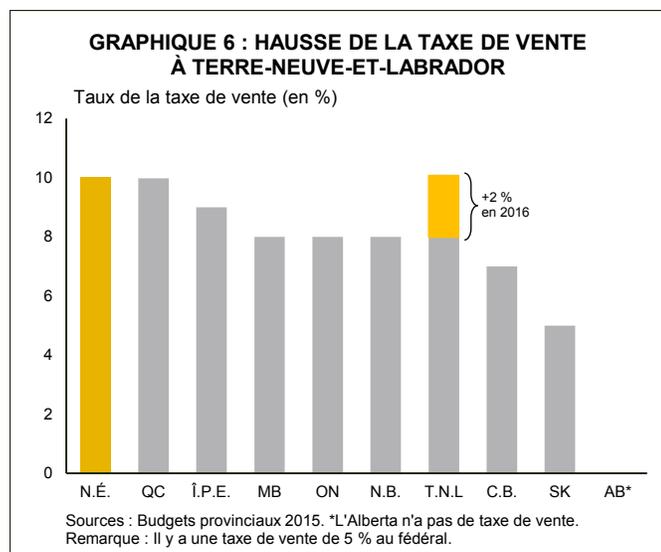
Les provinces productrices de pétrole haussent les impôts pour accroître leurs revenus

Les provinces les plus durement touchées par le choc pétrolier ont dû faire face à d'importants déficits budgétaires. Au printemps, l'ancien gouvernement du Parti progressiste-conservateur de l'Alberta a dévoilé – et défendu lors de la campagne électorale – un plan d'élimination du déficit sur trois ans qui reposait largement sur des mesures



d'augmentation des revenus. Le Nouveau Parti démocratique (NPD) de l'Alberta, qui a formé un gouvernement majoritaire en mai 2015, déposera son premier budget à l'automne. La nouvelle première ministre, Rachel Notley, a annoncé que son gouvernement s'accorderait un an supplémentaire pour éliminer le déficit budgétaire. Des changements ont également été apportés aux taux d'imposition des particuliers à la fin juin, un élément de la plateforme électorale du NPD. Ces changements comprennent l'ajout de quatre tranches d'imposition supérieures, ce qui portera le taux d'imposition marginal provincial pour les salariés ayant le revenu le plus élevé à 15 % le 1er octobre 2015. Le taux marginal d'imposition maximal combiné des gouvernements fédéral et provincial passera donc à 44 % en 2016 pour les Albertains qui gagnent 300 000 ou plus. Même si le régime d'imposition des particuliers de la province pourrait se rapprocher de celui du reste du Canada, les contribuables albertains continueront à profiter des taux d'imposition les plus bas au pays (tableau 1). Les estimations officielles suggèrent que ces changements généreront de 800 millions de dollars à 1 milliard de dollars de revenus supplémentaires en 2016-2017.²

Le gouvernement de l'Alberta est allé encore plus loin en faisant passer le taux d'imposition des sociétés de 10 à 12 % et en annonçant une révision du régime de redevances pétrolières et gazières. Selon le gouvernement de l'Alberta, la hausse du taux d'imposition des sociétés devrait générer des revenus supplémentaires d'au moins 350 millions de dollars durant le prochain exercice.² On n'envisage toutefois pas l'instauration d'une taxe de vente, même si de nombreux prélèvements et augmentations des frais d'utilisation, introduits dans le dernier budget, seront



TABEAU 1 : TAUX MARGINAUX D'IMPOSITION MAXIMAUX COMBINÉS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

	2010		2015	
	Revenu imposable (\$)	Taux d'imposition (%)	Revenu imposable (\$)	Taux d'imposition (%)
Alberta	127 022	39,00	300 001	40,00
Colombie-Britannique	121 022	43,70	151 051	45,80
Manitoba	127 022	46,40	138 587	46,40
Nouveau-Brunswick	127 022	43,30	250 001	54,75
Terre-Neuve-et-Labrador	121 022	43,40	175 001	43,30
Nouvelle-Écosse	150 001	50,00	150 001	50,00
Ontario	127 022	46,41	220 001	49,53
Île-du-Prince-Édouard	127 022	47,37	138 587	47,37
Québec	127 022	48,22	138 587	49,97
Saskatchewan	127 022	44,00	125 796	44,00

Sources : Agence du revenu du Canada et Revenu Québec.
Remarque : En 2016, le taux marginal d'imposition maximal des particuliers de la C.-B. sera abaissé à 43,7 %. Celui de T.-N.-L. augmentera à 44,3 %, et celui du N.-B. sera haussé à 54,8 %. Quant à celui de l'Alberta, il sera élevé à 44 % pour les personnes qui gagnent 300 000 \$ ou plus. Le taux actuel est établi au prorata du nombre de jours dans l'année d'imposition 2015.

éliminés. Il semble aussi que le gouvernement renouvellera bientôt sa législation sur sa politique en matière de carbone, en plus d'avoir déjà annoncé le doublement de sa taxe sur le carbone, qui passera de 15 à 30 \$ par tonne métrique d'ici 2017. En somme, le gouvernement estime que les nouvelles mesures fiscales devraient générer environ 1,5 milliard de dollars de revenus supplémentaires.

On s'attend à ce que Terre-Neuve-et-Labrador enregistre la pire performance économique au Canada en 2015-2016. Dans son budget 2015, le gouvernement de la province a annoncé une hausse des taux d'imposition pour réduire son déficit budgétaire, causé par la chute marquée des prix du pétrole. Cette hausse prendra la forme de deux nouvelles tranches supérieures d'imposition des particuliers, d'une augmentation du taux d'imposition sur le capital des sociétés financières et d'une majoration de deux points de pourcentage de la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH), ce qui la portera à 15 % au 1er janvier 2016 – comme en Nouvelle-Écosse et au Québec. Ces trois provinces auront les taxes de vente provinciale les plus élevées au Canada en 2016 (graphique 6). En ce qui a trait aux augmentations des taux d'imposition des particuliers, elles sont entrées en vigueur le 1er juillet 2015, et les contribuables se situant dans la tranche de revenu la plus élevée seront imposés à hauteur de 43,3 % en 2015, et de 44,3 % en 2016. Nous

anticipons que ces changements devraient générer environ 150 millions de dollars en revenus supplémentaires de 2015-2016 à 2017-2018.³ Cette estimation ne tient cependant pas compte des répercussions (pas encore mesurées) du nouveau régime de redevances qui sera introduit dans les prochaines semaines afin d'améliorer les perspectives pour les secteurs pétrolier et gazier.

Dernière province productrice de pétrole couverte par notre analyse, la Saskatchewan a réussi à maintenir l'équilibre budgétaire sans hausser les impôts. Bien que ce tour de force soit presque entièrement dû à une réduction des dépenses, il a également été rendu possible grâce à de modestes mesures d'augmentation des revenus à court terme, comme la réduction du crédit d'impôt pour la recherche et le développement et une modification de la taxe sur la production de potasse, qui répartit l'abattement de capital sur une plus longue période. Cela dit, le gouvernement a également pu offrir un petit allègement fiscal aux fabricants.

Multitude de changements fiscaux dans les provinces non productrices de pétrole

Les gouvernements des provinces non productrices de pétrole ont élaboré différentes politiques fiscales selon leur situation particulière. Par exemple, la Colombie-Britannique a été la première à déposer son budget – équilibré en plus! En effet, les perspectives sont meilleures que prévu, en raison de la prudence budgétaire et d'une croissance économique plus forte que ce qui avait été anticipé. Le gouvernement a ainsi pu accorder de modestes baisses d'impôt. Entrée en vigueur il y a deux ans, la hausse temporaire de 2 % du taux d'imposition des particuliers gagnant plus de 150 000 \$ n'a pas été prolongée. Cela réduira le taux marginal d'imposition maximal combiné de 2,1 %, pour le ramener à 43,7 % en 2016. Dans l'ensemble, les nouvelles mesures adoptées dans le budget devraient coûter au gouvernement environ 68 millions de dollars, et ce, uniquement pour l'exercice 2015-2016.

Contrairement au gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Manitoba a reporté son retour à un excédent budgétaire pour une deuxième fois en deux ans, maintenant prévu pour 2018-2019, et concentré ses efforts sur le contrôle des dépenses. Le gouvernement n'a pas modifié les taux d'imposition des particuliers et des sociétés, mais a majoré le taux de la taxe sur le tabac ainsi que l'impôt sur le capital des corporations visant les institutions financières, qui est passé de 5 à 6 %. Des hausses ciblées des dépenses fiscales ont également été décrétées.

Par exemple, le budget bonifie le crédit d'impôt aux petites entreprises pour capital de risque et le crédit d'impôt pour les soignants primaires, en plus de reconduire de nombreux crédits d'impôt jusqu'en 2019. Le coût net des changements aux mesures fiscales compris dans le budget 2015 devrait être de 7 millions de dollars pour l'exercice en cours.

L'Ontario a emprunté une voie semblable dans son budget 2015 en choisissant de ne pas modifier les taux d'imposition, après avoir déjà haussé le taux marginal d'imposition maximal des particuliers l'an passé. Toutefois, le gouvernement a apporté des modifications à l'imposition des fiducies et des successions, qui seront assujetties dès 2016 au niveau provincial d'imposition des particuliers le plus élevé, niveau comparable à celui du gouvernement fédéral. Ces changements, combinés à des mesures plus marginales, devraient ajouter environ 545 millions de dollars aux coffres de la province au cours des trois prochaines années. À plus long terme, le gouvernement ontarien prévoit la mise en œuvre de prélèvements supplémentaires pour les employés et les employeurs afin de financer le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), qui entrera en vigueur en 2017. De plus, il poursuivra son projet d'implantation d'un système de plafonnement et d'échange pour la tarification du carbone. L'Ontario deviendrait ainsi la troisième province, après la Colombie-Britannique et le Québec, à mettre en place une politique de tarification du carbone (bien que plus similaire à celle du Québec). Même si ces mesures pourraient s'apparenter à une forme de taxation, les législateurs tenteront de faire contrepoids à ce frein aux bénéfices potentiels à long terme.

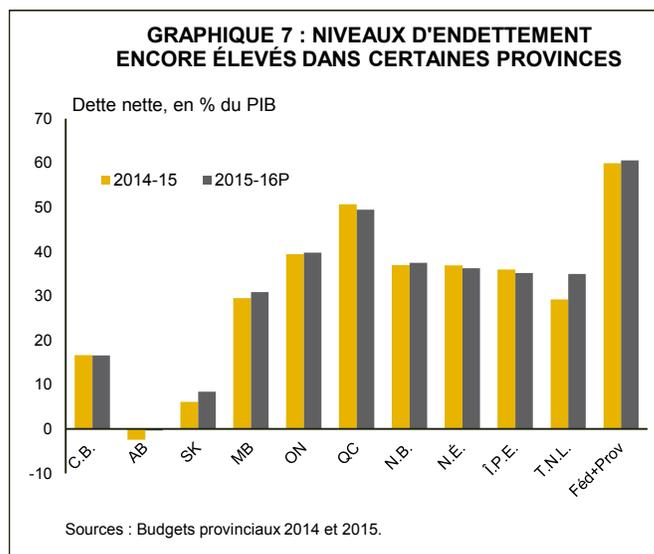
Dans son budget 2015, le gouvernement du Québec a confirmé qu'il continuera de travailler à l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Le gouvernement s'attend effectivement à réaliser cet objectif cette année, ce qui fera entrer le Québec dans un club réservé à une minorité de provinces canadiennes. Pour y parvenir, la province compte principalement sur un contrôle continu des dépenses et l'accélération de la croissance économique. Cette perspective encourageante a permis au gouvernement d'offrir aux contribuables un allègement fiscal de 1,2 milliard de dollars sur trois ans, qui sera porté à 3,4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Cet allègement se traduit notamment par l'abolition graduelle de la contribution santé et la réduction du taux général d'imposition des sociétés, qui passera de 11,9 à 11,5 %. Le budget contient aussi des changements au crédit d'impôt pour la solidarité⁴, qui sera dorénavant revu sur une base annuelle plutôt que mensuelle.

Si le gouvernement continue à suivre les recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, d'autres diminutions des taux d'imposition des particuliers et des sociétés sont à prévoir. En effet, ces recommandations, qui devraient contribuer à optimiser le régime fiscal, s'apparentent à la liste de souhaits d'un économiste relativement aux politiques fiscales. Néanmoins, comme l'un des objectifs des recommandations était la neutralité sur le plan des revenus à long terme, leur application ne se fera pas sans heurt. Le gouvernement a effectivement exprimé son intention d'augmenter les taxes à la consommation et de réduire les dépenses fiscales afin de compenser la diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a également élaboré son programme fiscal en adoptant une vision à long terme. Bien que des frais d'utilisation plus élevés devraient générer un revenu supplémentaire à court terme, le gouvernement a fait un pas en avant en axant sa fiscalité davantage sur une consommation plus efficace ainsi que sur de « saintes taxes » (taxes plus élevées sur le tabac, par exemple), tout en diminuant sa dépendance aux rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, moins efficaces sur le plan économique. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de limiter certains traitements fiscaux préférentiels, dont la réduction fortement débattue du crédit d'impôt pour production cinématographique. Il a également choisi de diminuer, depuis le 1er janvier 2015, le crédit d'impôt pour dividendes non déterminés et d'instaurer un crédit d'impôt remboursable à l'investissement pour les fabricants. Dans l'ensemble, les nouvelles mesures contenues dans le budget 2015 devraient accroître les revenus d'environ 700 millions de dollars sur trois ans. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le document [Charting a Path for Growth: Nova Scotia Tax and Regulatory Review](#), publié en novembre 2014.

À l'Île-du-Prince-Édouard, un budget équilibré demeure hors d'atteinte pour l'exercice en cours, mais est prévu pour 2016-2017. Tout en gardant ses dépenses sous contrôle, le gouvernement est parvenu à accorder un allègement fiscal aux personnes à faible revenu en annonçant un rajustement des niveaux des crédits de base et en augmentant le seuil de réduction d'impôt applicable aux faibles revenus de 15 000 à 17 000 \$. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a également haussé les taxes sur les produits du tabac. Ensemble, ces mesures annoncées dans le budget devraient coûter environ 250 millions de dollars sur trois ans.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement tente



d'accroître ses revenus au moyen de hausses d'impôts modestes. Par exemple, il a augmenté les impôts des plus riches en ajoutant deux tranches maximales d'imposition des particuliers. Cette mesure fait ainsi passer le taux marginal d'imposition maximal combiné à 54,8 % en 2015, soit le taux le plus élevé au pays (tableau 1). Le gouvernement a aussi décidé d'augmenter la taxe sur les carburants. Certaines mesures fiscales modestes ont néanmoins été adoptées pour stimuler l'investissement, comme une diminution du taux d'imposition des petites entreprises, une modification du crédit d'impôt pour dividendes du Nouveau-Brunswick et une bonification du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. Les mesures fiscales annoncées dans le budget 2015 devraient générer de faibles revenus supplémentaires de 8 millions de dollars en 2015-2016.

Répercussions de la variation des revenus sur les perspectives budgétaires globales

Selon leur budget 2015 respectif, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan devraient voir leurs revenus croître d'un maigre 0,5 % au cours du présent exercice, tandis que l'Alberta doit s'attendre à une contraction de 8,6 %.⁵ À titre de comparaison, les budgets 2015 des provinces non productrices de pétrole tablent sur une croissance modérée de leurs revenus de 2,1 % en moyenne pour 2015-2016.

Dans l'ensemble, les budgets des provinces non productrices d'énergie ont été élaborés dans la perspective d'une amélioration des soldes budgétaires en 2015-2016 grâce à une augmentation des revenus et à un contrôle continu des dépenses. Par exemple, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Québec s'attendent à une diminution de leur déficit respectif par rapport au

PIB, comparativement à l'exercice 2014-2015 (graphique 1). Malgré les progrès attendus, les soldes budgétaires des provinces demeureront en territoire négatif cette année, à l'exception de la Colombie-Britannique, du Québec et de la Saskatchewan. L'Alberta, qui a dégagé un excédent en 2014-2015, devrait enregistrer un déficit en 2015-2016, tout comme Terre-Neuve-et-Labrador. Somme toute, le solde budgétaire combiné des gouvernements fédéral et provinciaux demeurera dans le rouge pour l'exercice en cours, même si le déficit global ne représentera qu'une partie relativement petite du PIB, soit moins de 1 %.

Le niveau d'endettement des provinces représente cependant une plus grande partie du PIB (graphique 7). Même si la plupart des provinces devraient afficher une baisse de leur niveau d'endettement par rapport au PIB en 2015-2016, le ratio continuera d'osciller entre 35 et 50 %. De plus, la stagnation des prix du pétrole n'a certainement pas aidé les provinces productrices de pétrole, qui prévoient une détérioration importante du ratio de la dette nette au PIB pour l'exercice en cours. Quant au gouvernement fédéral, il est résolument engagé sur la trajectoire de réduction du ratio de la dette au PIB, malgré les contrecoups de la chute des prix du pétrole, et devrait atteindre son objectif de 25 % prévu pour 2021.

En conclusion

La période d'établissement des budgets de cette année a fait des gagnants et des perdants, et cela dépendait généralement du type de province. En effet, les contribuables des provinces productrices de pétrole que sont l'Alberta et

Terre-Neuve-et-Labrador font les frais de hausses d'impôts, alors que leur gouvernement respectif s'emploie à ramener les déficits à un niveau plus gérable. À l'opposé, la Saskatchewan est parvenue à contrebalancer une diminution des revenus en réduisant les dépenses. Même si le nouveau gouvernement albertain n'a pas encore déposé son budget final, il a déjà adopté des mesures législatives pour augmenter les taux d'imposition des particuliers et des sociétés.

En revanche, la plupart des provinces consommatrices de pétrole ont pu baisser les impôts (par exemple, la Colombie-Britannique n'a pas prolongé la hausse temporaire du taux supérieur d'imposition des particuliers) ou, à tout le moins, annoncer de nouvelles mesures modestes d'augmentation des revenus (le Nouveau-Brunswick constitue l'exception la plus flagrante). Cela dit, la tendance des dernières années a plutôt été à une majoration du taux d'imposition des particuliers à revenu élevé. En dépit d'une croissance du revenu global des Canadiens plus lente que prévu, le gouvernement fédéral a pu offrir la plupart de ses allègements fiscaux promis, et plus encore. Ces mesures visaient principalement les personnes âgées, les familles avec enfants et les propriétaires de petite entreprise, par opposition à un allègement fiscal généralisé.

Cette année, les budgets étaient aussi axés sur le long terme, les gouvernements du Québec et de la Nouvelle-Écosse s'engageant dans des réformes profondes des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que des taxes à la consommation. Ces provinces pourraient ainsi assurer la vigueur à plus long terme des investissements et de la croissance.

*Randall Bartlett, CFA, économiste principal
416-944-5729*

*Diarra Sourang, PRM, analyste économique
416-982-2559*

Notes

- 1 La réduction du crédit d'impôt fédéral pour dividendes non déterminés entraînera une augmentation du taux d'imposition fédéral général pour cette catégorie de dividendes, et, par conséquent, du taux d'imposition combiné des gouvernements fédéral et provinciaux.
- 2 Plus précisément : 12 % sur le revenu imposable entre 125 000 \$ et 150 000 \$; 13 % sur le revenu imposable entre 150 000 \$ et 200 000 \$; 14 % sur le revenu imposable entre 200 000 et 300 000 \$; et 15 % sur le revenu imposable au-delà de 300 000 \$. <http://alberta.ca/release.cfm?xID=382115614966E-96E1-ECF5-94576C284D150F61>
- 3 L'incidence sur les revenus a été estimée par les Services économiques TD en fonction des budgets provinciaux passés et actuels, sauf pour l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Québec, des estimations officielles ayant été fournies pour ces provinces. La Saskatchewan a été exclue en raison du manque de données disponibles. Les estimations financières officielles ont récemment été révisées pour certaines provinces, mais cela n'affecte pas nos prévisions de manière significative.
- 4 Le crédit d'impôt pour la solidarité, dont l'objectif est de contrebalancer les effets des hausses d'impôts sur le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu et à revenu moyen, a été instauré dans le budget 2010 – en remplacement des crédits sur la taxe de vente du Québec, du remboursement d'impôt foncier et du crédit d'impôt pour les particuliers habitant un village nordique.
- 5 Ces données sont fondées sur celles de la plateforme électorale du NPD, mais pourraient changer lorsque le nouveau budget sera déposé à l'automne.

Le présent rapport est fourni par les Services économiques TD. Il est produit à des fins informatives et éducatives seulement à la date de rédaction, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Les points de vue et les opinions qui y sont exprimés peuvent changer en tout temps selon les conditions du marché ou autres, et les prévisions peuvent ne pas se réaliser. Ce rapport ne doit pas servir de source de conseils ou de recommandations de placement, ne constitue pas une sollicitation d'achat ou de vente de titres, et ne doit pas être considéré comme une source de conseils juridiques, fiscaux ou de placement précis. Il ne vise pas à communiquer des renseignements importants sur les affaires du Groupe Banque TD, et les membres des Services économiques TD ne sont pas des porte-parole du Groupe Banque TD en ce qui concerne les affaires de celui-ci. L'information contenue dans ce rapport provient de sources jugées fiables, mais son exactitude et son exhaustivité ne sont pas garanties. De plus, ce rapport contient des analyses et des opinions portant sur l'économie, notamment au sujet du rendement économique et financier à venir. Par ailleurs, ces analyses et opinions reposent sur certaines hypothèses et d'autres facteurs, et sont sujettes à des risques et à des incertitudes intrinsèques. Les résultats réels pourraient être très différents. La Banque Toronto-Dominion ainsi que ses sociétés affiliées et entités apparentées qui constituent le Groupe Banque TD ne peuvent être tenues responsables des erreurs ou omissions que pourraient contenir l'information, les analyses ou les opinions comprises dans ce rapport, ni des pertes ou dommages subis.